



Regularisation sans papier

Par **kalyssandra**, le **02/09/2012** à **07:55**

Bonjour, je suis de nationalité algérienne vivant en France depuis 1967 j'ai épousé un sans papier en 2010 qui lui était en France depuis décembre 2002 entré en France de façon légale avec un visa Schengen. Je travaille 20h semaine, je suis assimilé fonctionnaire dans la commune où je réside, j'ai un logement de type F2, mais pourtant la préfecture de Meurthe et Moselle a déjà refusé par 3 fois notre demande. Mon mari avait pourtant fourni un contrat de travail rien n'y a fait! Aujourd'hui avec la nouvelle circulaire de Monsieur Valls qu'en est-il? Nous n'avons pas d'enfants et j'avoue que cette situation commence à me peser moralement. Je ne sais plus quoi faire. Actuellement nous avons eu droit à une aide juridique nous avons déposé un dossier au tribunal administratif de Nancy car notre avocat a trouvé des vices de procédure contre le préfet. Cela fait maintenant 5 mois et toujours aucune nouvelle! J'ai effectué en juillet dernier une demande de révision de notre demande de titre de séjour et de nouveau nous avons subi un refus prétextant qu'il n'y avait aucune nouvelle pièce à notre dossier et que le refus d'une délivrance de titre de séjour était maintenue ainsi que la demande de regroupement familial sur place! Depuis j'avoue que je suis complètement démoralisé et mon mari davantage! J'attends un éclaircissement de votre part. Je vous remercie par avance de votre réponse! Bonne journée

Par **napo**, le **17/11/2012** à **03:43**

bonjour normalement l'accord 27/12/1968 permet que votre mari puisse avoir une carte 01 ans, et est-ce que vous avez déjà été assigné au tribunal administratif de Nancy! Psk 5 mois j'vois que c'est beaucoup!